



facture onéreuse après état des lieux

Par **hoareau**, le **22/04/2010** à **17:41**

Bonjour Maître,

J'ai signé l'état des lieux le 29 janvier 2010 avec l'agent de la SHLMR (habitat social). J'ai reçu une facture le 2 avril 2010 d'un montant de 1600 euros environ pour les travaux effectués par un artisan (2 jours de travaux). (logement de 68 m2)

La SHLMR ne m'a jamais présenté de devis.

Je ne peux pas payer cette somme trop importante.

Sont-ils en droit de m'envoyer cette facture sans avoir au préalable donné un devis ?

Par avance, je vous remercie de votre réponse.

Recevez, Maître, mes salutations.

Véronique HOAREAU

Par **zola**, le **28/04/2010** à **16:24**

bonjour

hélas je pense que oui car il fallait agir avant .

peut-être un échelonnement du paiement . LRAR au bailleur pour expliquer votre cas . de plus je pense que vous devriez avoir les postes qui ont nécessité remise en état ; donc voir s'il y a eu abus ..